Cultivons le bien manger en Provence

Plan d'action 2025-2028

Projet alimentaire territorial

Métropole Aix-Marseille-Provence

Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

PLAN D'ACTION 2025-2028

Cultivons le bien manger en Provence

Axe 1 : Maintenir la capacité agricole productive du territoire 3

Objectif stratégique A - Préserver et dynamiser les terres agricoles 3

Objectif stratégique B – Renouveler les générations et remettre en culture les terres agricoles 5

Objectif stratégique C – Optimiser la ressource en eau agricole 8

Axe 2 Développer les débouchés locaux pour une alimentation durable et juste pour tous 9

Objectif stratégique D - Développer les circuits de proximité équitables et durables ainsi que les outils de transformation du territoire 10

Objectif stratégique E – Accompagner le secteur de la restauration collective vers une alimentation locale et durable 13

Objectif stratégique F – Valoriser le patrimoine agricole du territoire 14

Objectif stratégique G - Favoriser l'accès à tous à une alimentation saine, locale et durable 16

Axe 3 Animer le territoire pour accélérer la transition 17

Objectif stratégique H - Mobiliser l'écosystème agricole et alimentaire territorial par la coordination, la mise en réseau, la sensibilisation et la valorisation 18

Objectif stratégique I - Accompagner les communes à développer leur politique agricole et alimentaire 20

Objectif stratégique J – Produire de la donnée d'intérêt collectif et partager les connaissances avec le territoire 21

Objectif stratégique K – Accompagner le territoire dans la transition agroécologique pour une alimentation durable 22

Résumé 24

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Axe 1 : Maintenir la capacité agricole productive du territoire

Description des enjeux : Malgré la qualité et diversité de son agriculture, le nombre d'agriculteurs et les surfaces de terres cultivées du territoire baissent depuis plusieurs décennies. La concurrence d'usage des terres et la pression foncière sont exacerbées par l'attractivité économique du territoire, elles rendent difficile l'installation et le renouvellement des générations d'agriculteurs. La terre étant une ressource non renouvelable, l'allocation des espaces et leur consommation doit être repensée. Au regard de la baisse du nombre d'agriculteurs sur le territoire, il apparaît que le renouvellement des générations constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la profession et la souveraineté alimentaire locale. Ainsi, la protection des terres et l'encouragement à leur utilisation productive effective sont essentielles pour garantir des fonctions économiques et écologiques primordiales, assurer l'approvisionnement et la souveraineté alimentaire du territoire, contribuer à la gestion des écosystèmes, participer à lutter contre les effets du dérèglement climatique, contribuer au bien-être et à la qualité de vie des habitants et enfin, maintenir les paysages. Ces enjeux sont très prégnants au sein des espaces ruraux mais aussi urbains conduisant à développer également toutes les formes d'agriculture urbaine. Les défis du dérèglement climatique amènent également une réflexion particulière sur l'optimisation de la ressource en eau pour l'agriculture.

Chiffres clés

La Surface agricole utilisée (SAU) du PAT est estimée à 147 400 ha. Avec 2 millions d'habitants, cela fait 0,07 ha/hab, ce qui est très inférieure à la moyenne nationale de 0,40 ha/hab. Entre 2009 et 2017, 4 582 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été urbanisés sur le territoire du PAT soit 573 ha/an dont 60% concernent les terres agricoles soit 343 ha/an. Plus de la moitié (56%) des exploitants ont plus de 50 ans dont 28% ont plus de 60 ans. Lors du RGA 2020, parmi les exploitants de plus de 60 ans (1305 exploitations), 73% d'entre eux n'avaient pas de succession identifiée lors du recensement. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations sur le territoire du PAT est passé de 5 020 à 4 008 soit une baisse de 20%. L'agriculture biologique est en augmentation sur le territoire passant de 7% (soit 345 exploitations) à 24% (soit 963 exploitations) en part des exploitations entre 2010 et 2024. Le PETR du Pays d'Arles concentre 61% de la SAU totale et 62% des actifs agricoles. La Métropole concentre elle 90 % des habitants du territoire.

Objectif stratégique A - Préserver et dynamiser les terres agricoles

Action A1 : Améliorer la planification pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires

Action A1a : Renforcer les enjeux agricoles et alimentaires dans les documents d'urbanisme

Description de l'action : L'agriculture participe à organiser le territoire, bien au-delà de sa valorisation nourricière et économique. L'identification et la préservation des espaces agricoles et naturels permettent de limiter l'étalement et la dispersion urbaine et concourent à améliorer la qualité de vie des habitants. Ainsi, les documents d'urbanisme (SCOT et PLUi) traduisent le projet du territoire en matière d'agriculture et en sont le premier socle de protection. Il s'agit de participer à donner une visibilité de consommation à moyen terme, pérenniser le foncier disponible et son accessibilité, limiter le mitage et l'enclavement, utiliser de façon économe l'espace, objectiver la valeur agricole des terres et préserver prioritairement les terres irriguées ou facilement équipables. Dans le cadre de cette action, il sera nécessaire d'intégrer l'approbation SCOT métropolitain en juin 2024 (arrêt prévu en 2025) et le démarrage des procédures d'élaboration de 3 PLUI Istres Ouest Provence, Pays salonais, Pays de Martigues. Le SCOT du Pays d'Arles, dont le PETR a la compétence, est actuellement en révision pour aboutir à un SCOT AEC (valant plan climat) début 2027. Comme le stipule l'ordonnance de modernisation des SCOT de 2020, un plan d'action spécifique y sera adossé, intégrant les enjeux majeurs relatifs à l'agriculture et l'alimentation en Pays d'Arles, notamment au travers du soutien à une agriculture qui répond aux besoins alimentaires locaux. 5 ateliers accompagnés par l'AUPA, réunissant élus et techniciens, ont été réalisés pour identifier les enjeux et les orientations à retenir sur cette thématique majeure en Pays d'Arles.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Mise en œuvre : Par le biais de conventions ou marchés publics, les co-pilotes du PAT financent les agences d'urbanisme (AUPA et AGAM) pour réaliser les documents (SCOT, PLUi, etc.) avec les volets agricoles et alimentaires associés.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,3 ETP/an, le budget associé aux agences d'urbanisme sur ces sujets est de l'ordre de 50 000 € / an (une soixantaine de jours de travail) pour le PETR et la Métropole

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cet action se fait tout au long des 3 ans avec différentes étapes des SCOT et des PLUi chaque année (rédaction, révision, etc.)

Action A1b : Elaborer une stratégie foncière agricole

Description de l'action : Cette action concerne principalement la Métropole et Terre de Provence agglomération qui souhaitent élaborer une stratégie foncière en 2025-2026 dont le but est de déterminer ses actions permettant de contribuer au maintien de la capacité productive du territoire. Elle inclura plusieurs axes :

- La définition de secteurs à enjeux prioritaires d'intervention (en matière de préservation et de reconquête)
- La définition d'une stratégie en matière de foncier agricole :
    - Sur la question de la dynamisation/renforcement des partenariats en cours avec la SAFER (CIF et CAR) et de leur gouvernance en lien avec les communes du territoire
    - Sur la question d'une action volontariste de portage foncier court terme
    - Sur la question du portage moyen-long terme par le développement de nouveaux partenariats avec les foncières.
- La définition d'une stratégie métropolitaine d'utilisation des fonds de compensation agricole, en lien avec la stratégie de compensation environnementale. Si la compensation agricole (et environnementale) doit rester le dernier recours après avoir tenté d'éviter et de réduire les impacts générés par les projets d'aménagement, il est aujourd'hui nécessaire de se poser la question de l'efficacité et de la destination des politiques de compensation.
- Compensation foncière agricole dans le contexte du SCOT métropolitain, en cours de finalisation au premier semestre 2025 (hypothèse à l'étude : 1 ha rendu agricolable ou pâturable - restauration de terres "dégradée" pour 1ha consommé).

Mise en œuvre : Ce travail se fait principalement en interne avec l'aide d'un prestataire

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP/an, 20 000 € sur 3 ans d'accompagnement technique

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Ce travail sera principalement réalisé au début de la feuille de route sur les années 2025 et 2026

Action A2 : Développer les projets agricoles de territoires dont les ZAP (Zones Agricoles Protégées)

Description de l'action : Le déploiement de ZAP et de PAEN (Préservation dees espaces agricoles et naturels périurbains) permet de renforcer la protection des espaces agricoles portée dans les documents d'urbanisme, en limitant ou contraignant dans la durée les changements d'affectation. Les ZAP identifient les secteurs ou il y a un fort enjeu de préservation. Elles érigent la vocation agricole d'un territoire en servitude d'utilité publique, la soustrayant aux aléas des fluctuations des droits du sol. Elles limitent les phénomènes spéculatifs et de rétention foncière, notamment dans nos zones, toutes soumises à une forte pression. Ces protections donnent des garanties de pérennité à l'activité agricole et peuvent être accompagnées d'un programme d'actions entreprises par la collectivité porteuse, pour mettre en œuvre un projet global agricole de territoire. A ce jour (janvier 2025), il y a 10 ZAP en cours, 9 ZAP soit 4911 ha approuvées et 1 PAEN depuis 2012 sur la commune de Velaux, sur le territoire Métropolitain. Sur le Pays d'Arles, plusieurs communes ont été accompagnées en ce sens et la commune du Paradou a créé une ZAP sur 898 ha.. Malgré tout un renforcement de l'accompagnement des projets agricoles de territoire est nécessaire. Cela pourrait prendre la forme d'un accompagnement des communes ou EPCI sur des thématiques spécifiques comme le logement des agriculteurs, anticiper la transmission des exploitations agricoles au sein d'une commune, mobiliser le foncier

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

agricole en faveur de la production agricole, etc. Les ZAP à l'étude correspondent à plus de 2370 ha potentiellement à protéger.

Mise en œuvre : Au travers de deux AAP : "Des agricultrices et agriculteurs pour demain" pour la métropole et « Notre foncier nourricier » pour le PETR. De l'ingénierie interne ou de bureaux d'études spécialisés est mis à disposition des partenaires publics concernés. Cela s'inscrit notamment dans la charte des communes. Ce travail se fait en partenariat étroit avec le Conseil Départemental 13, les EPCI du Pays d'Arles, la Chambre d'Agriculture 13, les Parcs Naturels régionaux, la SAFER et les communes du territoire.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,5 ETP / an, 100 000 € sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans avec des AAP ouverts tout au long des 3 ans.

Objectif stratégique B – Renouveler les générations et remettre en culture les terres agricoles

Action B1 : Faciliter l'installation et le renouvellement des générations

Description de l'action : Le maintien d'une capacité agricole productive passe par l'installation d'agriculteurs et le renouvellement des générations. Devant les nombreux freins administratifs et financiers (coût du foncier, autorisation de défrichement, équipement à l'irrigation, etc.), plusieurs organismes œuvrent à faciliter l'installation. L'un des principaux leviers est le portage foncier. Ainsi les co-pilotes du PAT financent la SAFER pour l'analyse des dynamiques foncières et un travail pro-actif sur le territoire du PAT dans l'identification et la mise en œuvre du portage foncier. Le PAT agit également en lien fort avec les foncières comme Terres Adonis, que ce soit par du soutien technique ou par la prise de part dans la SCIC. De même, un soutien financier est accordé à plusieurs associations comme Terres de liens, l'ADEAR, les Jeunes Agriculteurs, les Centres d'Etudes Techniques Agricoles (CETA)... Ces associations assurent notamment du portage foncier ou de l'accompagnement des nouveaux installés et la mise en lien propriétaires-futurs installés. Le PAT mettra en œuvre sur les 3 prochaines années des actions pour améliorer la transmission des exploitations : mise en avant du point transmission, espaces-test en archipel, etc.

Mise en œuvre : De nombreuses conventions sont signées avec la SAFER (convention d'aménagement rural, convention d'intervention foncière, etc.) ou avec des associations subventionnées (Terre de liens, etc.). La Métropole et le PETR ont également délibéré pour prendre des parts dans la SCIC Terre Adonis.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,3 ETP / an et 100 000 € / an (conventions avec SAFER, subventions, etc.)

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action est répétée chaque année sur les 3 ans

Action B2 : Installer des agriculteurs sur foncier public

Description de l'action : Un accent particulier sur le foncier public est intégré dans la feuille de route puisque les acteurs publics (communes, EPCI, conseil départemental, métropole, conservatoire du littoral, etc.) doivent être exemplaires dans la gestion de leurs propriétés foncières. Lorsque ce foncier concerne des terres pouvant accueillir une activité agricole, ce propriétaires publics sont naturellement concernés par la réinstallation des agriculteurs. Ainsi la Métropole ambitionne, sur les terrains dont elle est propriétaire, d'accompagner l'installation d'agriculteurs, orientés en filières alimentaires de proximité. De plus, l'objectif est d'accompagner les communes du PAT volontaires vers la démultiplication des projets de ce type sur le foncier dont elles sont elle-même propriétaires. Les enjeux sont de :

- Faire émerger et mettre en œuvre des projets concrets, visibles et fédérateurs, ayant valeur d'exemple
- Participer à maintenir une capacité productive agricole à proximité des bassins de consommation, en circuits courts, support d'économie et d'emploi
- Sensibiliser les populations à la question alimentaire (origine et qualité des produits) et à la richesse de l'agriculture métropolitaine

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

- Maintenir des milieux agricoles en milieu périurbain, en tant que supports de fonctionnalité écologique et de régulation des effets du changement climatique, mais aussi en tant qu'espaces de respiration indispensables à la qualité du cadre de vie.

Mise en œuvre : Prestataires pour études (réalisation étude de faisabilité, accompagnement sélection agriculteurs, etc.) et travaux (raccordement irrigation et électrique, réhabilitation de bâti, etc.). Des contrats de coopération pour l'installation d'agriculteurs avec des collectivités publiques propriétaires de foncier, essentiellement des communes sont passés également.

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP / an, 200 000 € pour les études, 100 000 € pour les travaux (sur 3 ans)

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans avec différents projets à différents stades en parallèle (études, acquisition, installations, etc.). Au moins 2 à 3 installations sont réalisés chaque année.

Action B3 : Reconquérir des friches en zones DFCI

Description de l'action : La reconquête de friches en milieu forestier permet de répondre aux objectifs conjoints de défense des forêts contre les incendies (DFCI) et de production agricole. Ces friches sont en effet identifiées comme des vecteurs de feux de forêts et leur remobilisation contribue à lutter contre les incendies de forêt. De nombreuses parcelles agricoles situées en cœur de massif ou en interface entre forêt et habitat (zones exposées au risque incendie) sont à l'état de friches. Laissées à l'abandon, elles sont colonisées par une végétation abondante qui augmente la masse combustible et aggravent les risques en cas de départ de feu. La reconquête de ces friches agricoles pour les remettre en culture permet de créer des zones coupe-feu tout en valorisant l'économie locale ainsi que les paysages. Par ailleurs, le pastoralisme en forêt permet d'assurer le débroussaillement des espaces à moindre coût et de manière non mécanisée. L'association des deux contribue à la préservation et à la valorisation des espaces forestiers. Entre 2019 et 2023, ce dispositif a permis d'accompagner 31 projets et de reconquérir 62ha sur foncier privé dans différents massifs : Etoile-Garlaban, Regagnas, Ouest Sainte-Baume, Côte Bleue, Chaîne des Côtes et Trévaresse.

L'action a pour but de :

- Mobiliser des acteurs aux expertises complémentaires en matière de valorisation des espaces agricoles, d'aménagement du territoire et d'action foncière (Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, CERPAM)
- Renforcer l'association des communes à la démarche, elles sont en première ligne sur le respect des Obligations Légales de Débroussaillement.
- Réaliser des études permettant de faire un état des lieux des zones d'intérêt agricole dans les Plans de Massifs de la Métropole (identification des potentialités agricoles (zones cultivées et en friches), définition des périmètres à enjeux agricoles et croisement de ces zones avec les zones à enjeux DFCI communiquées par la Métropole)
- Mettre en œuvre des animations sur les zones à enjeux préalablement définis pour y développer de nouvelles installations agricoles (dont sylvopastorales) et conforter celles déjà existantes (Sensibiliser les propriétaires, valoriser le dialogue entre tous les acteurs du territoire, accompagner les propriétaires et les agriculteurs (dont les éleveurs) dans leur contractualisation Accompagner les agriculteurs dans les orientations possibles, Proposer des modes de développement agricoles en vue de la transition écologique

Mise en œuvre : Ce travail se réalise en partenariat avec la Chambre d'agriculture par le biais d'un contrat de coopération pluriannuel

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP / an, 170 000 € /an de contrat avec la CA13

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans avec différents massifs étudiés chaque année

Action B4 : Participer à la formation des agriculteurs

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Description de l'action : Face au moindre renouvellement du nombre d'agriculteurs par la voie familiale traditionnelle, le public "hors cadre familial" est croissant dans les profils candidats à l'installation. Ces candidats, issus du milieu non agricole, se heurtent à des difficultés supplémentaires qui rendent difficile la concrétisation de leur projet. En permettant de mettre à l'essai pendant 3 ans leur activité, les espaces-test agricoles appuient au mieux ces nouveaux profils dans leur parcours d'installation agricole. Plusieurs espaces-test sont présent sur le PAT, notamment celui de la Maison Familiale et Rurale d'Eyragues réalisé sur un terrain communal et celui sur Pertuis géré par la Métropole.

La MFR d'Eyragues a souhaité développer un dispositif « espace test » pour que des agriculteurs puissent tester temporairement leur projet dans un cadre sécurisé, grâce à un hébergement juridique, un accompagnement renforcé et une mise à disposition d'équipements et de terres. L'espace test a débuté le 4 janvier 2021 grâce à la détermination des partenaires : la commune d'Eyragues pour la mise à disposition de la terre, Provence Création d'Entreprise (pour l'hébergement juridique), la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et la MFR d'Eyragues qui est porteuse du projet. Trois "couvés" ont testé leur projet d'installation, le dernier développant un projet culture maraîchère biologique. La mise en œuvre du projet a été soutenue financièrement par LEDAER, et effective sur le plan technique grâce à l'achat de matériel agricole, et à l'aménagement et la préparation du terrain mis à la disposition par la municipalité d'Eyragues.

Créée en 2016, la couveuse agricole de Pertuis occupe une surface de 4,5 hectares (3,50 hectares de terres nues), bien adaptée à une production maraîchère et labellisée en bio. Elle dispose d'un bâtiment de 386 m² (dont un hangar de stockage, une chambre froide et un bureau), d'une serre de 7200 m² et de tunnels froids supplémentaires. L'exploitation est également dotée de moyens matériels adaptés tels que tracteurs et outils de travail du sol.

- 7 personnes ont bénéficié du dispositif d'accompagnement depuis sa création
    - Non installés : 2 (28%)
    - Installés en tant que salariés : 2 (28%)
    - Installés hors amp : 1 (14%)
    - Installés amp : 2 (28%)
- 5 porteurs de projets sont accueillis sur le site en 2024 (125%)

Un dispositif partenarial complet intervient aux côtés des agriculteurs à l'essai :

- L'incubateur Cosens propose l'hébergement juridique
- La Chambre d'agriculture du Vaucluse assure l'accompagnement professionnel (formations en gestion / comptabilité, techniques agricoles et commercialisation)
- La commune a la charge de la gestion quotidienne du site
- Les collectivités, par l'intermédiaire de la Safer, facilitent la mise à disposition des terres
- Le tutorat est exercé par un agriculteur à la retraite sur place.

Mise en œuvre : De nombreuses conventions de partenariat sont passées avec les différents acteurs : Cosens, Provence Création d'Entreprise, Chambre d'agriculture, Communes de Pertuis et d'Eyragues, Terre de Provence, MFR d'Eyragues, SAFER, agriculteurs, etc.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,7 ETP / an, 80 000 € / an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans avec différentes promotions d'agriculteurs

Action B5 : Piloter et gérer le Parc agricole et naturel des piémonts de l'Etoile

Description de l'action : Le cas particulier et emblématique du parc des Piémonts de l'Etoile est issu d'un processus de remise en cause progressive de l'urbanisation envisagée depuis les années 2000 sur les secteurs de Sainte-Marthe et Bessons-Giraudy (Marseille 14e). Il s'agit d'y déployer un projet de territoire alternatif, compatible avec la préservation des sols et du potentiel écologique et agricole du site, accueillant des usages et un mode de gestion

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

apportant de multiples bénéfices au service de la ville : atténuation et adaptation au réchauffement climatique, réduction des risques incendie et inondation, maintien de la biodiversité, production agricole et sensibilisation à une alimentation saine et de proximité, création d'emplois agricoles, développement du lien social, accès à des lieux de promenade et de découverte du patrimoine (pour les riverains, usagers des établissements de soin, résidents des quartiers prioritaires limitrophes, extérieurs). Depuis l'approbation des principes du Parc (fin 2020), les premières actions ont permis :

- Installation de 5 agriculteurs par la Métropole sur le site en 2021
- Mise à disposition temporaire d'un lieu préfigurant une maison commune du Parc à des associations et organismes à vocation pédagogique et culturelle en 2025
- Reclassement de 50 ha de zones à urbaniser en zones agricole et naturelle au PLUi en 2024 et 2025

L'action sur les 3 prochaines années sera de modifier la ZAC existante des Hauts-de-Ste-Marthe avec la SPL SOLEAM, de mettre en place une Zone Agricole Protégé et de continuer l'installation d'agriculteurs.

Mise en œuvre : Partenariats avec la Ville de Marseille, la Soleam, la Région SUD (financements Nos Territoires d'Abords), la Chambre d'Agriculture, Société des eaux de Marseille, etc.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,8 ETP / an, 700 000€ sur 3 ans (400 000€ études et travaux opérationnels liés aux propriétés SOLEAM reprises par la Métropole, 50 000€ étude nouvelle installation foncier public, 250 000€ études stratégiques - ZAP, schéma GEMAPI, AMO montage opération d'aménagement).

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans avec des études et travaux prévus sur les propriétés publiques ainsi que des AAP et installations de manière régulière

Objectif stratégique C – Optimiser la ressource en eau agricole

Action C1 : Innover pour la disponibilité, la qualité et les usages

Description de l'action : Les efforts pour optimiser la gestion de l'eau passent par la recherche et la connaissance, la mise en place d'une expérimentations appliquée et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques agricoles. En complément de ces efforts d'optimisation, l'ambition métropolitaine est d'améliorer la disponibilité de la ressource en eau en développant notamment la valorisation des eaux non conventionnelles dans une logique d'économie circulaire. En parallèle de la contribution à l'amélioration des connaissances agrométéorologiques, d'un accompagnement à l'expérimentation appliquée à l'évolution des pratiques agronomiques, de l'optimisation des pratiques d'irrigation et du développement de nouvelles cultures connues pour leur résistance au dérèglement climatique, la Métropole s'est engagée à étudier les possibilités de faire de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) sur une dizaine de stations d'épurations parmi les 72 métropolitaines, dont certaines seront à vocation agricole.

Le PETR du Pays d'Arles soutient et valorise les projets d'aménagement en faveur de l'optimisation de la ressource en eau portés par les acteurs du territoire comme le projet de réutilisation des eaux usées de stations d'épuration porté depuis 2019 par la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) en vue notamment d'irriguer des terres agricoles situées à proximité. Le PETR va poursuivre son accompagnement aux projets innovants menés par les acteurs de la filière agricole (CA13, Centre français du Riz, SAMGAS, ASA, etc.) et soutenus par LEADER : le projet « Fournelet » sur le canal de Fumemorte, visant l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux de drainage agricoles restituées aux espaces naturels par la phytoremédiation en Camargue, ainsi que l'expérimentation de martellières automatiques sur les rizières de Camargue – l'objectif est d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau en réduisant les pertes en eau, les dépenses énergétiques et le temps consacré à l'irrigation.

Mise en œuvre : L'agence d'urbanisme AGAM accompagne sur le suivi de surfaces agricoles irrigués ainsi que d'autres bureaux d'études (REUT, optimisation des pratiques…). Plusieurs subventions à des partenaires également (Agribio13, etc.) ainsi que des partenariats avec la Société du Canal de Provence, les services de l'Etat, CA13, etc.

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP/an, 330 000 € sur 3 ans.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Sur la CCVBA, la phase d'observation a été initiée en 2024 avec des premiers résultats en 2025 et 2026. De même pour la Métropole, les résultats de l'étude REUT sont prévues pour 2026 et les travaux de la STEP pourront commencer en 2027. Les autres volets de l'action (suivis, etc.) se font de manière continue sur les 3 ans.

Action C2 : Pérenniser l'accès à l'eau agricole sur le territoire

Description de l'action : Les 40 dernières années ont montré que, structurellement, les programmes d'économies d'eau étaient avant tout liés à une meilleure gestion du transport de l'eau avec les reconversions (passage du gravitaire à aspersion), à la régulation des débits des canaux, voire aux travaux de modernisation des ouvrages hydrauliques : c'est donc au niveau des systèmes collectifs de transport et de distribution que se situent les plus importants gisements d'économies d'eau de notre territoire. Dans ce cadre, le PAT a souhaité accompagner les associations d'irrigants afin qu'ils puissent contribuer à l'économie d'eau régionale en réduisant leur consommation de 10% et ainsi faire preuve de solidarité avec les autres usagers tout en maintenant la viabilité des systèmes économiques agricoles. L'objectif de sobriété à l'échelle nationale consiste à ne pas augmenter les volumes d'irrigation à horizon 2030. Compte tenu de l'impact du dérèglement climatique sur les différentes cultures et de la nécessité d'assurer la production agricole dont dépend notre alimentation territoriale, cette approche autorise l'augmentation des surfaces irriguées, dans notre territoire où l'état quantitatif de la ressource le permet avec, en corollaire, une réduction des volumes d'eau.

La Métropole ayant la compétence associée, une politique stratégique de l'eau et de l'assainissement est élaborée au travers de schémas métropolitains associés (eau brute/eau potable, assainissement, pluvial). Si la Métropole approvisionne en eau de façon anecdotique quelques agriculteurs sur son périmètre, elle bénéficie de façon indirecte des recharges des nappes sous-terraines liées à l'irrigation gravitaire. En effet globalement dans le cadre des réseaux gravitaires, l'agriculture n'utilise que 20% à 25% de l'eau qui traverse les parcelles (taux de consommation nette), le reste s'infiltrant notamment et rechargeant les nappes phréatiques. Ce type de recharge est prégnant en Crau et en Durance et c'est un enjeu d'importance pour la Métropole en charge de l'approvisionnement en eau potable de ses habitants. Les options d'aménités des canaux d'irrigation (corridors écologiques, apports aux ressources sous-terraines, gestion des eaux pluviales ou de ruissellement ou rôles dans les inondations) sont donc à souligner et l'aspect d'utilisation tacite des canaux et de qualification du service rendu est un véritable enjeu pour les associations d'irrigants.

Mise en œuvre : Subventions et partenariat pour la modernisation et l'extension des réseaux hydrauliques agricoles avec les Organisation Professionnelles Agricoles, les services de l'Etats, les Agences, les collectivités, les établissements publics, les associations, les associations d'arrosants, les organismes techniques d'irrigation comme la Société du Canal de Provence, etc.

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP / an, 3 700 000 € sur 3 ans.

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans avec des contributions aux extensions de réseaux lorsque c'est nécessaire et des subventions annuelles.

Axe 2 Développer les débouchés locaux pour une alimentation durable et juste pour tous

Description des enjeux : Favoriser la consommation de produits locaux pour les habitants du territoire, c'est l'objectif du PAT au travers de deux débouchés économiques prioritaires : la Restauration Hors Domicile et la vente en circuit court de proximité. Sur la Restauration Hors Domicile le travail de formation à destination des professionnels des cantines « nos cantines durables » est renforcé et il s'oriente vers une massification de l'achat de denrées alimentaires de qualité et locales en appuyant sur les critères de la Loi EGALIM. L'animation des plateformes de producteurs, le conseil sur les futurs projets en lien avec la transformation et la logistique décarbonnée sont les chantiers en cours. Pour se faire l'appui des outils structurants tels que les MIN et les marchés de gros est capital. L'évolution de ses sites sera en lien avec la feuille de route du PAT. Pour la Métropole, le MIN de Marseille aux Arnavaux et son site de Saumaty (produits de la mer) seront au cœur des démarches d'accompagnement des professionnels. Des études complémentaires et la création d'un réseau de professionnels pour renforcer le tissu économique autour d'outils permettant de gagner de la valeur ajoutée comme la transformation, la commercialisation, la valorisation et la logistique seront également engagés. Le PETR du Pays d'Arles accompagne et soutient les outils qui structurent la

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

chaîne alimentaire sur son territoire : Marché de demi-gros de fruits et légumes de Saint-Etienne-du-Grès, le MIN de Châteaurenard, l'Actium Grand Marché de Provence, la SICA Abattoir de Tarascon, etc.

La sensibilisation du public à travers les enfants dans les écoles jusqu'aux seniors est capitale de grands évènements sont organisés pour renforcer cette culture agricole lors des salons comme depuis 7 ans à Salon de Provence, Paris et un nouveau salon « préférence Provence » à Marseille en 2025. L'enjeu est de taille avec l'uberisation des pratiques commerciales et la baisse du pouvoir d'achat, il faut rendre accessible les produits locaux aux habitants, pour leur garantir une meilleure santé et les sensibiliser aux bienfaits du régime méditerranéen.

Chiffres clés

Sur la Métropole AMP, 920 exploitations (44%) sont dans des démarches de circuits courts en 2020 (RGA) soit 67% de plus qu'en 2010. Sur le Pays d'Arles, 41 % d'exploitations valorisent en circuits courts soit 785 exploitations agricoles en hausse de 47 % par rapport à 2010. La restauration dans les écoles, les collèges et les lycées publics du territoire du PAT représente 62 millions de repas par an dont plus de 20 millions pour les écoles. 300 000 personnes habitent quand les Quartiers Politiques de la Ville sur la Métropole, 49% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. 15 à 20% d'enfant en surpoids et obèses dans les familles les plus pauvres contre 5% dans les familles les plus riches. Le taux de pauvreté sur le département des Bouches-du-Rhône est de 18 %. Sur les communes d'Arles et d'Orgon, 23% de la population vit sous le seuil de pauvreté, à Tarascon, ce taux atteint 29%.

Objectif stratégique D - Développer les circuits de proximité équitables et durables ainsi que les outils de transformation du territoire

Action D1 : Renforcer les marchés d'intérêt nationaux et le marché de demi-gros comme outils structurants des circuits de proximité

Description de l'action : Trois outils structurants co-existent sur le territoire du PAT : le MIN Marché Marseille Méditerranée à Marseille, le MIN du Grand Marché de Provence à Chateaurenard et le Marché André Vidau à Saint-Étienne-du-Grès. Ces trois outils permettent la rencontre entre de la production agricole et des acheteurs professionnels (grossistes, restaurateurs, primeurs, etc.). Cette production agricole peut être locale ou importée. L'objectif sur les 3 années est d'accompagner le de développement de ces outils comme acteurs centraux des circuits de proximité : sécurisation des approvisionnements, captation de nouveaux clients, augmentation de l'offre en produits locaux, développement de la transformation, etc.

Sur le MIN à Marseille, depuis le 1er janvier 2024, la direction de l'agriculture de la Métropole a mis en place le contrat de gestion de la SPL (Société publique locale). Elle redessine ainsi son projet dans le cadre du PAT en s'appuyant sur cet outil structurant et en pleine mutation, pour se concentrer sur la dynamisation du carreau des producteurs et développer de nouveaux débouchés pour les opérateurs et clients du MIN (en priorité les restaurateurs et les détaillants spécialisés en fruits et légumes.) Le redimensionnement de la filière pêche avec le site de Saumaty (intégré au site du MIN de Marseille) permet aussi de relancer cette filière en difficulté. Le port de pêche doit être restructuré pour répondre aux attentes des acteurs.

Sur le Pays d'Arles, le PAT accompagne le MIN du Grand marché de Provence et son Actium ainsi que le Marché de demi gros en circuits courts de Saint Etienne du Grès dans la modernisation et l'adaptation de leurs outils aux attentes actuelles des utilisateurs professionnels : sécurisation des approvisionnements, logistique du 1er et dernier km, valorisation des produits, traçabilité…

Mise en œuvre : Bureaux de conseils pour la gestion des MIN, des études de programmation et prospectives. La mise en place d'un AMI sur le site de Saumaty est prévue.

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP / an, 200 000 € sur 3 ans (études et conseil). Les travaux ne sont pas encore définis complétement mais le budget estimé est autour de 2 000 000 € / an pour le MIN.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Les études ont été lancés, le travail avec les MIN se fait de manière continue sur les 3 ans.

Action D2 : Développer les démarches de circuits de proximité

Action D2a : Développer les halles de producteurs et les points de ventes de produits locaux

Description de l'action : Le PAT accompagne et soutien de nombreux circuits de proximité. En s'appuyant sur des partenaires qu'il finance, il soutient un maillage de plus de 40 points de ventes en circuits courts : ADEAR, AMAP, Paniers Marseillais, Graine de Soleil, CIVAM, Magasins de producteurs (CETA, ADABE, etc.), etc. Le PAT souhaite accompagner les partenaires à ouvrir de nouveaux points de ventes en circuits courts par de l'ingénierie technique ou du soutien financier.

En plus de ces points, la Métropole gère notamment deux halles de producteurs en direct avec lesquelles elle touche 110 000 visiteurs par an sur ces deux halles. Une évaluation sur cette action a montré que les usagers démontrent une motivation renforcée à acheter davantage de fruits et légumes frais depuis qu'ils fréquentent ces points de vente directe dans les autres commerces où ils se rendent. L'impact est donc double pour l'économie locale et le changement des comportements. Une troisième halle à Marseille est en cours de création, les trois prochaines années seront consacrées aux études d'opportunité et de programmation. Cette halle pourrait être un relai du MIN au coeur de Marseille afin d'offrir de nouvelles solutions logistiques pour le développement des circuits de proximité.

Mise en œuvre : Contrat de coopération avec la Chambre d'Agriculture, Etudes et conseils avec des bureaux d'études et un AAP "aide à l'ingénierie pour développer la vente en circuits courts" est prévue (étude économique, appui aux développements de débouchés économiques...). Des études sont en cours sur la nouvelle halle de Marseille, les travaux débuteront à la suite. Plusieurs partenariats au travers de subventions : ADEAR 13, AMAP de Provence, etc.

Budget et ETP sur 3 ans : 1,5 ETP/an, 250 000€ / an. Un budget potentiel de 2 000 000 € est également en réflexion pour pérenniser la halle de plan de campagne (achat de foncier, travaux, etc.)

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Chaque année, les points de ventes en circuit courts sont accompagnés (gestion interne, subventions, etc.). Le travail sur les nouveaux points de vente se fait tout au long des 3 ans au travers d'études de faisabilité et de programmation. Les travaux seront prévus plutôt sur la prochaine feuille de route.

Action D2b : Favoriser la présence et la visibilité des produits locaux dans les commerces de proximité

Description de l'action : Afin de ne pas déstructurer le tissu économique local, il est souvent pertinent de favoriser la présence et la visibilité des produits locaux dans des commerces existant plutôt que d'ouvrir de nouveaux points de vente. C'est un des objectifs sur ces 3 prochaines années : travailler avec les commerces de proximité pour mettre davantage en avant les produits locaux. Dans cet objectif le PETR a porté une mission de stage de 6 mois « Développer les circuits de proximité en Pays d'Arles » (rapport et actions sur 3 villages : Mollégès, Boulbon et Mouriès) qui a permis d'identifier les leviers qui seront activés sur 2025 /2028. Les commerces pourront être accompagnés dans le sourcing, la mise en valeur, la communication, etc. Dans le cadre de cette action, le PAT devra mettre en œuvre des formations et journées d'échanges, entre les metteurs en marchés pour mieux identifier les produits et producteurs locaux et mettre en valeur ces produits dans les lieux de vente, travailler sur la signalétique....

Mise en œuvre : Bureaux d'étude pour accompagnement sur les labels-marques et leur efficacité

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP/an, 70 000 € sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Une étude est prévue sur 2026 et 5 journées d'animation en 2026 et 2027

Action D2c : Poursuivre la structuration des collectifs et des plateformes de producteurs, ainsi que leur mise en lien

Description de l'action : De nombreuses plateformes de producteurs existent sur le territoire ou à proximité : Manger Bio en Provence, Carreau des Alpilles, Mon Maraîcher provençal, Saveur du Grand Marché de Provence, la Plateforme Paysanne Locale, Echanges paysans, Goûtez au 13, etc. Ces plateformes permettent de regrouper différents producteurs pour mieux répondre à des marchés publics avec une gamme plus large de produits, tout en assurant une juste rémunération des producteurs puisque ce sont eux qui sont à la gouvernance de l'outil. Par la mutualisation, l'objectif est de réduire les coûts logistiques notamment. Un travail de structuration, financé par la Région Sud, a été

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

mise en œuvre par la Chambre Régionale d'Agriculture pendant plusieurs années afin de consolider ces différentes plateformes de producteurs. Ces structures étant centrales pour permettre la massification des circuits courts, le PAT souhaite, sur les 3 années à venir, continuer d'aider ces structures à consolider leurs modèles. Cela se fait par de la mise en avant auprès des acheteurs (exemple : journée sourcing avec la restauration collective), par le développement de partenariats (FEADER- Mon Maraicher provençal, Bio de provence), le financement (Carreau des Alpilles, Livrazou en 2023), etc. La Métropole est notamment membre sociétaire de la SCIC Manger Bio en Provence et participe aux choix stratégiques de la structure.

Mise en œuvre : Ressource humaine interne et nombreux partenariats : Chambre régionale d'agriculture PACA, Région Sud, plateformes de producteurs, etc.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,3 ETP / an, 10 000 € sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans en lien avec les partenaires

Action D2d : Favoriser la production locale dans les outils de transformation locaux

Description de l'action : La production agricole locale est majoritairement valorisée dans des circuits de distribution long notamment vers les pays du nord de l'Europe. Ces débouchés permettent de mieux valoriser la production avec des marges et des volumes plus importants que les circuits locaux. En développant les outils de transformation avec des démarches de juste rémunération, une plus grande valeur ajoutée pourrait rester sur le territoire et favoriser le maintien de l'agriculture locale comme l'unité de transformation en fruits et légumes du Lycée agricole de St Rémy (Financements Plan de Relance) dont les travaux sont en cours, ou encore la valorisation des produits issus de la SICA des abattoirs de Tarascon.

Un travail du PAT sera réalisé sur les 3 années à venir pour continuer à faire connaître les outils existants aux producteurs afin de les saturer et analyser la nécessité d'en créer d'autres (en lien avec la RHD et les MIN). Le PAT devra veiller à des relations inscrites dans une juste rémunération des producteurs.

Mise en œuvre : Bureaux de conseil, notamment spécialisés dans l'intelligence collective pour réaliser des ateliers de travail.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,3 ETP / an, 50 000 € sur 3 ans (études et ateliers de travail)

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Des journées d'ateliers en 2026 et 2027 avec une compilation des études existantes en parallèle

Action D2e : Accompagner les acteurs du territoire sur le sourcing des productions locales

Description de l'action : En tant qu'animateur du territoire depuis plus de 6 ans, le PAT a noué de nombreuses relations avec de nombreux acteurs du territoire sur l'ensemble des maillons de la chaine : organisations de producteurs, coopératives, syndicats agricoles, grossistes, transformateurs, distributeurs, etc. Le PETR a notamment accompagné plusieurs structures dans le sourcing de productions locales. Le PAT souhaite continuer cette action afin d'assurer davantage de débouchés locaux pour les acteurs du territoire. L'objectif est de développer une méthode de sourcing pouvant être déployé rapidement sur demande de partenaires. Des évènements de type "speed-dating" entre professionnels pourraient également être mis en œuvre avec les MIN ou sur des évènements déjà existant (Salon Préférence Provence par exemple).

Mise en œuvre : Ressource humaine interne

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP / an, 30 000 € / an (évènements BtoB)

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Des évènements BtoB en 2026 et 2027 (certainement en lien avec l'action D2d)

Action D3 : Innover et expérimenter sur la logistique durable de proximité

Description de l'action : Le territoire est riche de nouvelles innovations qu'il convient de soutenir et qui peuvent répondre à de nombreux enjeux limitant le développement des circuits courts notamment sur la question de la logistique. Un appel à projet valorisant les acteurs innovant de la logistique pourrait être mis en œuvre. Historiquement, un projet de mutualisation entre acteurs locaux de l'ESS avait été lauréat de l'AAP "Cultivons le bien

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

manger en Provence 2023" et avait été aidé financièrement. L'enjeu autour de la logistique du 1er et du dernier kilomètre a fait l'objet d'une étude sur le territoire du Pays d'Arles en 2024, afin de comprendre comment les producteurs locaux peuvent accéder aux circuits de proximité à destination des habitants.

La logistique étant l'un des enjeux majeurs du développement des circuits de proximité, le PAT a pour objectif d'identifier des expérimentations d'intérêt sur les 3 prochaines années.

Mise en œuvre : ressource humaine interne et AAP

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP/an, 50 000 € sur les 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : AAP lancé en 2027

Action D4 : Soutenir l'émergence de filières locales

Description de l'action : Au travers d'un financement du fonds européen FEADER, le PAT cherche à soutenir l'émergence de filières locale, notamment sur le pain en lien avec la restauration collective. Au travers de l'intégration de pain issu de farines de blé tendre locales et de qualité dans les cantines scolaires, de diagnostics sur les achats des collectivités et de la valorisation des acteurs locaux, l'objectif est de déployer cette filière sur l'ensemble du territoire du PAT, en associant les acteurs de la filière (producteurs, minotiers, boulangers, cantines). De plus la filière halieutique grâce aux actions de soutien du port de pêche de Saumaty (Min de Marseille) pourra permettre aussi de structurer cette filière fragilisée pour la RHD.

Mise en œuvre : Bureaux d'études et de conseils sur étude de marché outils de transformation et ressource humaine interne

Budget et ETP sur 3 ans : 0,3 ETP /an, 85 000€ sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action a commencé en 2025, les premiers résultats des études et retours d'expérience permettront de faire des bilans réguliers lors des COPIL RHD et de suivi de Saumaty chaque année.

Objectif stratégique E – Accompagner le secteur de la restauration collective vers une alimentation locale et durable

Action E1 : Former et mettre en réseau les acteurs de la restauration collective sur le local et le durable

Action E1a : Animer le réseau de formation et d'échanges « Nos Cantines Durables » en touchant davantage de cibles

Description de l'action :

Le PAT, au travers de sa mission Restauration Collective Durable accompagne les communes du territoire du PAT vers une restauration collective plus durable et œuvre à développer l'achat de denrées locales et de qualité par les communes. Depuis 4 ans, le PETR et la Métropole proposent un accompagnement à la fois collectif et individuel pour accompagner les communes dans leurs changements de pratiques. Les collectivités du territoire mesurent l'impact de cet accompagnement et souhaitent que les actions menées soient poursuivies. Toutefois, plusieurs éléments freinent encore la commande massive de produits locaux et de qualité par les communes : méconnaissance de l'offre locale, réglementation des marchés publics, problématiques de massification des commandes, difficultés logistiques pour les livraisons, …

La mission nos cantines Durables continuera à accompagner en transversalité l'ensemble des communes qui le souhaitent. Un premier volet est consacré à l'accompagnement collectif via les journées du réseau « Nos Cantines Durables » : ces cessions d'échanges et de formations sont gratuites et ouvertes à tous les élus et agents. Quinze temps forts environ sont organisés chaque année, sur différentes thématiques (cuisine des légumineuses, webinaire d'information sur la mesure Lait et Fruits à l'école, …)

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Par ailleurs, 1 à 2 entreprises disposant d'une offre de restauration collective seront accompagnées chaque année, afin d'améliorer le local, la saisonnalité, le fait-maison dans les menus, mais aussi de sensibiliser les collaborateurs à l'alimentation durable.

Mise en œuvre : Ressource humaine interne et prestations d'animations

Budget et ETP sur 3 ans : 1,5 ETP / an, 61 170 euros sur 3 ans (financés par l'ADEME et FEADER)

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Chaque année le réseau est animé avec de nombreux évènements, des newsletters, etc.

Action E1b : Accompagner individuellement les communes sur leurs projets

Description de l'action : Au travers d'un Appel à Projets "Nos Cantines Durables", le PAT accompagne les communes avec la mise à disposition d'ingénierie technique (bureau d'étude spécialisé ou expert interne). Il s'agit d'un accompagnement personnalisé (8 communes par an environ) sur des thématiques concrètes (ex : rédaction des pièces de marché public de denrées, élaboration d'un diagnostic et plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, …)

Mise en œuvre : Marchés publics d'AMO RHD et ressource humaine interne

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP / an, 136 500 euros sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cet action se fait tout au long des 3 ans avec des AAP ouverts de manière continue

Action E2 : Mutualiser et expérimenter pour massifier les achats de produits locaux et durables

Description de l'action : L'action aura 3 volets :

La mission Nos Cantines Durables coordonne des dynamiques de mutualisation et de coopération entre communes. Il s'agit d'un moyen privilégié pour créer du lien entre les communes, bénéficier de tarifs intéressants et accéder à certains produits locaux difficilement accessibles autrement.

Dans ce sens, un groupement d'achat de denrées devrait voir le jour en 2026-2027. Après une première étude menée en 2024 et établissant l'intérêt des acheteurs et des fournisseurs pour ce type d'outil, un groupe de travail entre commune est animé, afin de formaliser un groupement test (quels produits ? quel périmètre ?)

D'autre part, suite à un premier groupement sur Terre de Provence Agglomération en 2024, la faisabilité d'un groupement d'achat de matériel pour supprimer le plastique (bacs gastro, vaisselle, éplucheuses, outils de découpe des fromages, …) étendu à l'échelle du PAT sera étudiée.

Mise en œuvre : Ressource humaine interne et étude de mutualisation les achats

Budget et ETP sur 3 ans : 0,5 ETP/an, 25 500 euros sur 3 ans (étude complémentaire pour mise en place d'un groupement de commande de denrées locales et durables)

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Des études ont été réalisé en 2024, un complément sera réalisé en 2025-2026 puis des premiers travaux de mutualisation seront initiés pendant les 3 ans.

Objectif stratégique F – Valoriser le patrimoine agricole du territoire

Action F1 : Faire connaître au grand public l'agriculture locale au travers du Salon des Agricultures de Provence (SAP) et du nouveau Salon de l'agriculture Préférence Provence

Description de l'action : Avec plus de 77 000 visiteurs en 2024, le Salon des Agricultures de Provence est un succès depuis plusieurs années et prouve l'attachement des habitants du territoire à l'agriculture locale. 1300 scolaires sont accueillis lors d'une journée dédiée le vendredi, et 120 producteurs exposent sur 3 jours. Cette action a pour ambition de :

- Créer un événement d'ampleur et valorisant les différentes formes d'agriculture du département.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

- Apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger et de promouvoir leur activité, leurs pratiques et leurs produits.
- Encourager les initiatives pédagogiques auprès des plus jeunes.
- Réussir le pari d'un Salon intéressant à la fois pour les professionnels, les scolaires et le grand public.
- Montrer l'impact économique, environnemental et structurant de l'agriculture locale,
- Rapprocher les urbains du rural et du monde agricole. Cette action concourt à la satisfaction des objectifs d'intérêt général, présente un intérêt local et manifeste et un rayonnement particulier pour le territoire.

De nombreuses actions sont soutenues par le PAT, comme par exemple les fêtes agricoles (riz, olives, élevage…) ou le programme « Savoir faire des Alpilles » de la CCVBA qui permet de valoriser les produits bruts ou transformés et les savoirs faire du territoire en organisant des visites sur site, des actions de communication, et un lieu de vente mutualisé.

Les 20,21 et 22 juin 2025, il s'est tenu la première édition d'un nouveau Salon de l'agriculture « Préférence Provence » sur Marseille qui reprend les objectifs du SAP. Il présente des animaux typiques de la Provence et leur lien avec l'agriculture. Des animations, dégustations gratuites et ateliers sont proposés au public pour inciter à l'achat local. Le commerce et l'artisanat seront valorisés pour renforcer l'emploi et le savoir-faire de cette filière économique.

Mise en œuvre : Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture. D'autres partenaires financent l'évènement : Conseil départemental, Institut Agro, Crédit agricole, etc.

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP/an, 400 000 € / an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait chaque année avec la tenue des évènements en juin

Action F2 : Valoriser les filières et produits de qualité avec les différents collectifs

Description de l'action : Les productions sous signe de qualité (AOP IGP BIO Label rouge…) du Pays d'Arles sont exceptionnellement diversifiées et nombreuses, et représentent une des plus fortes concentrations de SIQO au niveau national. Elles sont un atout majeur pour le territoire et permettent de valoriser les terroirs et les savoirs faires. C'est pourquoi le PETR, au travers sa Charte agricole et le Projet alimentaire territorial, a travaillé très étroitement avec chacune des ODG mais aussi avec le collectif de 2000 producteurs « Entre Alpilles Crau Camargue » pour le mettre en valeur et le soutenir activement dans son déploiement. Ce collectif réunit 7 ODG des AOP/IGP Taureaux et Riz de Camargue, Vin, huile d'olive et olives cassées et noires de la Vallée des Baux de Provence, Agneau et Foin de Crau et plus récemment le sel/fleur de sel de Camargue.

Dès 2018, le PETR a financé et accompagné la création du collectif, l'élaboration d'outils de communication (logos, film, banque photos…), d'outils pédagogiques, des évènementiels, un livret de recettes… Le collectif intervient pour les animations sur le territoire, lors des Salons nationaux (Salon de l'agriculture…) et locaux (Salon des agricultures de Provence, Provence Prestige à Arles…), et auprès des scolaires en lien avec les communes du réseau Nos Cantines durables et avec les Lycées. Le collectif partage des moyens humains, matériels, outils de communication…

Le PETR a également initié le « Banquet des Minots », un banquet réalisé par les chefs de la cuisine centrale d'Arles avec des produits locaux et sous signe de qualité, dans l'école de Griffeuille (QPV), servi par les élèves de la section hôtellerie-restauration du Lycée Montmajour, et avec des animations du collectif Entre Alpilles Crau Camargue. A cette occasion un partenariat s'est noué entre le collectif et le Lycée de Montmajour, qui s'est décliné de nombreuses façons, notamment avec le « projet chef d'œuvre », qui intègre la connaissance des SIQO dans l'obtention du diplôme pour les élèves des sections hôtellerie restauration.

D'autres dynamiques permettent de valoriser les productions et les savoirs faire locaux, notamment le collectif d'agriculteurs de Gout'Alpilles, soutenu par le PAT depuis 2019, qui propose des buffets fermiers lors des évènements, confectionnés et servis par les producteurs.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

La feuille de route du PAT prévoit que les collectivités et leurs partenaires fassent appel aux outils et animations de ces collectifs de producteurs, afin de mieux faire connaître les productions et les savoirs faire rattachés à notre territoire.

Mise en œuvre : Travail partenarial avec les différents collectifs (Entre Alpilles Crau Camargues, ODG, etc.)

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP/an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans de manière continue

Action F3 : Récompenser les produits d'exception au travers du Prix agricole des produits de Provence

Description de l'action : Depuis 2024, la Métropole met en œuvre un Prix agricole des produits de Provence. Ce prix permet de récompenser des productions locales avec un jury composé de différentes personnalités. Ces prix sont ensuite mis en avant tout au long de l'année dans différents contextes : campagne de communication grand public, évènements protocolaires, etc. De plus, une quantité importante de ces productions sont achetées par la Métropole pour mettre en avant ces productions. Ce concours se fait sur de nombreuses catégories : huile d'olive, amandes, bière, vin, etc. De plus en plus de catégories seront proposés au cours des 3 ans en cherchant à mettre en avant la production locale.

Mise en œuvre : Concours avec de l'achat de denrées et de nombreux partenaires dans le jury.

Budget et ETP sur 3 ans : 0,5 ETP / an, 50 000 € /an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : L'évènement a lieu chaque année au printemps

Objectif stratégique G - Favoriser l'accès à tous à une alimentation saine, locale et durable

Action G1 : Développer les dispositifs d'accès à une alimentation saine, locale et durable pour tous en milieu urbain et rural

Description de l'action :

Le Projet Alimentaire Territorial consolide et participe au déploiement des dispositifs pour une offre alimentaire locale et de qualité plus accessible pour les personnes en situation de précarité par la consolidation des marchés de producteurs en demi-gros, le déploiement des AMAP, paniers et marchés solidaires, l'aide au développement des groupements d'achats citoyens (VRAC Marseille), ainsi que l'identification et le soutien de projets pilotes (ex : chèque alimentaire).

Par ailleurs le PAT poursuit la promotion et l'accompagnement de distribution de produits frais locaux dans les circuits alimentaires « classiques », notamment par le travail sur la récupération des invendus agricoles pour des associations d'aide alimentaire.

Mise en œuvre : Cette action se fait en partenariat avec des associations notamment par le biais de subventions

Budget et ETP sur 3 ans : 0,5 ETP/an, 270 000 € sur les 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se renouvelle chaque année en lien avec les partenaires subventionnées

Action G2 : Favoriser les synergies et les coopérations entre les différents acteurs de la nutrition-santé et de l'accessibilité alimentaire

Description de l'action :

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Le PAT se positionne en tant que coordonnateur des acteurs et ressource au communes qui souhaitent développer des projets autour de la nutrition-santé, et notamment sur les questions de démocratie alimentaire. L'objectif est de développer et pérenniser les synergies entre acteurs engagés sur le territoire, d'être ressource auprès des communes qui souhaitent développer des projets et de participer à l'essaimage de projets innovants qui répondent aux besoins. De même, le PAT participe aux réflexions sur les questions de démocratie alimentaire et notamment lors de sa participation aux réseaux à diverses échelles (départementales ; régionales ; nationales)

Mise en œuvre : Bureaux de conseils notamment pour l'animation d'ateliers d'intelligence collective

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP / an, 30 000 € sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Bureaux d'études recrutés par marché public en 2025 puis animations de journées de réseaux en 2026 et 2027 (2 journées par an)

Axe 3 Animer le territoire pour accélérer la transition

Description des enjeux : Lors de la première phase opérationnelle du PAT 2021-2024, le PAT a joué un rôle fort de rassemblement des acteurs, il est d'ailleurs un acteur incontournable et centralisateur pour les financeurs (Région SUD, Conseil Départemental 13, ADEME, etc.) puisque ces derniers renvoient systématiquement les porteurs de projet vers les co-pilotes du PAT si ces derniers ne sont pas associés aux projets. Le PAT agit ainsi comme un **guichet unique** permettant d'évaluer la qualité des projets pour ces financeurs. Lors des ateliers de novembre 2024 ou du forum à Port-Saint-Louis-du-Rhône de 2022, la majorité des acteurs ont indiqué que la plus grande plus-value du PAT était de jouer un rôle de mise en réseau des acteurs. En effet sur l'agriculture et l'alimentation durable, une multitude d'acteurs agissent (institutions, associations, opérateurs privés, etc.) et de nombreuses synergies pourraient permettre une accélération de la transition vers un système plus durable.

En matière de rayonnement, le PAT est également reconnu sur le territoire à l'échelle nationale et européenne. Lors d'évènements nationaux et internationaux les élus et équipes du PAT ont été sollicités pour prendre la parole et évoquer leurs retours d'expérience au Salon de l'Agriculture de Paris, aux Assises de l'alimentation durable à Montpellier ou à Nantes, lors de rencontres internationales et européennes à Turin Terra Madre, lors de voyages d'études RHD et sur l'accessibilité avec des métropoles européennes comme Milan et Bologne ou encore lors du workshop sur les paysages alimentaires aux Etats-Unis à Atlanta (programme Cités-cities).

Chiffres et enjeux

L'activité agricole représente 12 500 équivalents temps-plein et plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel sur le territoire PAT. Les productions sont très diversifiées puisque le territoire est 1er producteur national d'aubergines, de tomates, de chicorées frisées, de laitues, de blettes, d'olives, de riz, de poivrons, de pêches, etc. Ainsi, cette diversité conduit à un système agricole et alimentaire constitué d'un grand nombre d'acteurs. Collaborer avec cette diversité d'acteurs est l'un des enjeux du PAT : ainsi en 2019, ce sont 300 acteurs qui se sont réunis à Salon de Provence pour réfléchir aux enjeux stratégiques du PAT. Ces acteurs se sont réunis à plusieurs reprises, notamment en visio en 2020 et 2021 (COVID) ou à Port-Saint-Louis-du-Rhône en 2022 lors du forum du PAT. L'industrie agroalimentaire représente 6 000 salariés, le commerce de gros de produits agroalimentaires emploie 8200 salariés. L'enseignement agricole sur le territoire se répartit en 3 établissements publics et 10 établissements privés accueillant 2 200 élèves et 733 apprentis. Le territoire représente également 2 millions d'habitants et 9 millions de touristes qui dépensent 3,4 milliards d'euros chaque année.

Le territoire du PAT est également dans le top 5 des territoires bio de France avec près de 40% de sa SAU en agriculture biologique et 1 200 exploitations engagées dans ce label. La présence du mistral et d'un climat naturellement plutôt sec permet de limiter le besoin aux produits phytosanitaires comparativement à d'autres régions. Cependant, le dérèglement climatique induit de nouveaux risques pour les cultures avec l'arrivées de nouveaux parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Objectif stratégique H - Mobiliser l'écosystème agricole et alimentaire territorial par la coordination, la mise en réseau, la sensibilisation et la valorisation

Action H1 : Coordonner les initiatives du territoire avec une vision systémique en lien avec les financeurs

Description de l'action : Les PAT ont pour objectif de rassembler les acteurs pour agir de manière collective (loi d'avenir pour l'agriculture, 2014). Ainsi, le PAT "Cultivons le bien manger en Provence" a agi comme un lieu d'échange et de coordination depuis son démarrage en 2018. Il est légitime pour apporter un regard systémique sur les initiatives du territoire et apporter une contribution à la coordination de projets tels que les outils de transformations de type légumeries et autres outils (casseries, filetage pour la filière halieutique, etc.), les démarches de mutualisation d'achat, et tout autres projets nécessitant une vision globale. Les co-pilotes du PAT ne portent pas ces projets en propre forcément, mais ils doivent participer à la définition du périmètre d'action, au site d'implantation, etc. En effet, ces projets nécessitent souvent des financements publics et doivent être intégrés dans une logique de territoire pour éviter des concurrences défavorables pour l'ensemble des porteurs de projets. Le retour d'expérience montre que sur d'autres territoires, certains outils de transformation ont des difficultés à trouver leur équilibre économique à cause d'une trop grande concentration d'outils. Le PAT jouera donc ce rôle au travers d'une présence effective dans les différents projets du territoire en mettant à profit le réseau d'acteurs qu'il anime, les études et données qu'il possède et le retour d'expérience d'autres territoires.

Mise en œuvre : Ressource humaine interne principalement, de nombreux partenariats avec l'ensemble des acteurs et des bureaux d'études pour l'accompagnement technique lorsque nécessaire

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP / an, 10 000 € / an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait de manière régulière sur les 3 ans avec plusieurs temps forts chaque année : 3 Cotech et 1 COPIL

Action H2 : Créer des espaces d'échanges et de synergie pour les acteurs du système alimentaire

Description de l'action : Les fabriques de 2020, le forum PAT à Port-Saint-Louis-du-Rhône de 2022 ou encore les ateliers professionnels du PAT en 2024 ont à chaque fois démontré une multiplicité des acteurs et le besoin de synergie et d'interconnaissance entre les acteurs pour rendre plus lisibles et cohérentes les actions de tous et accélérer la transition du système alimentaire. Le PAT est légitime pour jouer ce rôle :

- Mettre en place 2 à 3 temps d'échanges annuels entre acteurs du système alimentaire pour favoriser la valorisation des initiatives locales, la réflexion collective sur une problématique commune et la création de synergie. Cela pourrait avoir lieu au sein d'un évènement annuel du PAT
- Maintenir une animation dynamique des têtes de réseaux financeurs dans la continuité du COTECH PAT (CD13, Région Sud, DRAAF, ADEME, CA13, etc.) avec des rendez-vous réguliers sur les différentes thématiques du système alimentaire.

Mise en œuvre : Prestation d'intelligence collective pour animer des temps réguliers d'échanges avec les partenaires

Budget et ETP sur 3 ans : 0,5 ETP/an, 30 000 € / an d'intelligence collective

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait de manière régulière sur les 3 ans avec 2 à 3 évènements chaque année : ateliers, assises, etc.

Action H3 : Sensibiliser le grand public et les professionnels sur l'ensemble des sujets de la transition agroécologique et de l'alimentation durable

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Action H3a : Accompagner les changements de pratiques alimentaires et sensibiliser sur les enjeux de nutrition-santé et bien être

Description de l'action :

- Sensibiliser les publics aux enjeux de nutrition-santé et mettre en avant le régime méditerranéen
    - Renforcer les stratégies de sensibilisation à l'alimentation durable auprès du grand public pour agir sur les enjeux de nutrition santé : Création et animation d'ateliers par les associations du territoire, identification de dispositifs à promouvoir, diffuser, expérimenter, mise en place d'un atelier PAT « Santé Nutrition » pour mettre en place des synergies, intégration de webinaires sur la santé nutrition dans le programme Nos Cantines Durables (omegas, obésité infantile …)
    - Promouvoir une alimentation saine, locale et durable en milieu scolaire :
        - Programme "Classes engagées" : a débuté en septembre 2024 pour une durée de 3 ans qui permet à 70 classes élémentaires de bénéficier de mise à disposition d'outils pédagogiques, d'interventions en classe et de sortie sur le terrain.
        - Programme "Lait et Fruit à l'école" : dès mars 2025 et finissant en juillet 2026. 52 classes bénéficieront de 3 demi-journées d'animation en classe sur l'alimentation durable – 1 atelier cuisine pour préparer un grand buffet de fruits et légumes - 1 sortie à la ferme avec transport – 1 sortie au Salon des Agricultures de Provence
        - Le « Banquet des Minots » : banquet à base de produits locaux cuisiné par les chefs des cantines et servis aux enfants par les élèves de la section hôtellerie du Lycée Montmajour.
- Promouvoir la pratique sportive, en lien avec la nutrition santé
    - Accompagnement des clubs sportifs autour : d'ateliers sur la nutrition et le régime méditerranéen, une amélioration de la qualité des gouters/repas
    - Présence du PAT lors de grands évènements sportifs : la marseillaise des femmes, Marseille Cassis, Le Trail des 5 calanques....
    - Porter une vision à « 360 » (multi factorielle) des problèmes de santé notamment d'obésité chez les jeunes : travail avec l'association POP 360

Mise en œuvre : Prestation d'animations dans le cadre de Classes Engagées et la Mesure Educative Lait et Fruits à l'école

Budget et ETP sur 3 ans : 0,3 ETP/an, 430 000 € sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action de manière continue sur 3 ans (rotations des classes chaque année)

Action H3b : Valoriser le régime méditerranéen et les produits locaux et durables auprès des différents publics

Description de l'action : Le régime méditerranéen est reconnu pour avoir de nombreuses vertus sur la santé. Cette action a donc pour objectif de sensibiliser sur les effets bénéfiques de la santé du régime méditerranéen afin d'amener un changement de pratique des consommateurs tout en valorisant les produits de qualité locaux. L'action aura 3 différents volets : valorisation des produits locaux et durables et les bienfaits du régime méditerranéen auprès des chefs cuisiniers (formation, kit évènementiel, déploiement du menu signature….), valorisation des produits locaux et durables, le régime méditerranéen et l'alimentation santé auprès des convives (kit pédagogiques, AAP Lait et Fruit à l'école)ation durable dans les écoles (FAM) et valorisation les produits locaux et durables et les bienfaits du régime méditerranéen auprès des lycéens des établissements Agricoles et Hôteliers.

De même, le PAT organise ou intervient dans de nombreux évènements grand public : salon international de l'agriculture, évènements culturels, halles de producteurs, etc. Ces évènements sont des occasions pour sensibiliser le grand public à la nutrition-santé en lien avec l'alimentation méditerranéenne. Une prestation d'animation sera mise en place pour être présent de manière systématique sur ces évènements. Les animations seront donc pour le grand public autour de la nutrition-santé et des produits de qualité locaux.

Mise en œuvre : Prestation d'animation, ressource humaine interne

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP / an, 40 000 € / an (animations)

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action de manière continue sur 3 ans (divers temps d'animations sur l'année à chaque fois)

Action H4 : Valoriser les réussites du territoire dans les réseaux régionaux, nationaux et internationaux

Description de l'action : L'une des plus-values du PAT est d'être intégré dans les différents réseaux régionaux (réseau régional des PAT, REGALIM, etc.), nationaux (RnPAT, FranceUrbaine, Terres en Ville, etc.) voir internationaux (Food Trails, Vers des villes terrestres, etc.). Le PAT intervient régulièrement dans de évènements extérieurs et valorise les actions portées par les acteurs dans ces différents cercles. Il participe au rayonnement du territoire. L'objectif est donc de continuer ce travail régulier en étant présent dans l'ensemble des réseaux pour valoriser les réussites locales. Cela représente une dizaine d'interventions par an en dehors du territoire PAT.

Mise en œuvre : Ressource humaine interne

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP/an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action suit les dates des évènements et réseaux chaque année

Objectif stratégique I - Accompagner les communes à développer leur politique agricole et alimentaire

Action I1 : Développer le réseau des communes engagées pour l'agriculture et l'alimentation durable

Description de l'action : La réussite du PAT nécessite une collaboration forte entre l'échelon du PAT et l'échelon communal. De par leurs compétences, leur connaissance fine de leur territoire et de leurs administrés, les communes jouent un rôle clé dans de nombreux domaines agricoles et alimentaires : installation d'agriculteurs sur du foncier communal, protection des terres par la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP), mise en place de circuits courts (marchés de producteurs, magasins de producteurs, etc.), intégration de produits locaux et durables dans la restauration collective, etc.

Si les communes occupent une place particulière dans le PAT depuis son lancement – elles sont d'ailleurs membres du comité de pilotage – le travail partenarial entre les co-pilotes du PAT et les communes s'est jusqu'à présent concentré sur la restauration collective depuis 2021.

Dans cette nouvelle feuille de route, le PAT souhaite renforcer et élargir son accompagnement envers les projets communaux s'inscrivant dans la vision du PAT, en développant de nouveaux outils à destination des communes. Conservant le même triptyque d'offre d'accompagnement que le réseau Nos Cantines Durables – accompagnement individuel, accompagnement collectif et ressources documentaires -, l'objectif est de développer un véritable "Réseau des communes du PAT", facilitateur et ressource pour la mise en œuvre des projets communaux.

Au travers d'appels à projets, notamment "Nos cantines durables" pour la RHD ou "Des agricultrices et agriculteurs pour demain !" sur la Métropole et « Notre foncier nourricier » sur le Pays d'Arles pour le foncier et l'installation, le PAT souhaite accompagner par de l'ingénierie technique les communes. A chaque fois, les communes lauréates des AAP peuvent bénéficier d'un accompagnement technique à la mise en œuvre de projets agricoles et/ou alimentaires, en lien avec les objectifs du PAT.

L'AAP "Des agricultrices et agriculteurs pour demain !" a été lancé pour la première fois en début d'année 2025 et les communes pourront être accompagnées dans leurs projets via la mobilisation d'un marché d'ingénierie sur les thématiques suivantes :

- Remise en culture de foncier agricole public et/ou implantation d'une activité d'élevage
- Déploiement de projets agricoles de territoires et protection du foncier agricole

Ces AAP seront renouvelés chaque année, ce qui permettra notamment d'adapter les contenus aux besoins des communes et aux capacités d'accompagnement, qui pourront être étoffées. La mise à disposition d'ingénierie se fera via la signature d'un contrat de coopération public-public, sans soulte.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Le réseau « Notre foncier nourricier en Pays d'Arles » est lancé en juillet 2025. Il accompagne les communes sur 4 champs : l'accès à ressources et des données sur les enjeux agricoles et alimentaires, des journées d'informations/formation, un Appel à projet « Notre foncier nourricier », en partenariat avec le Département et les EPCI, pour bénéficier d'un accompagnement individuel pour mettre un œuvre un projet agricole, des expérimentations de projets collectifs innovants, par exemple sur les logements des agriculteurs et des saisonniers agricoles

L'objectif est de créer un réseau. En effet le rôle du PAT, est également de se placer comme coordinateur et facilitateur des démarches territoriales. Ainsi, outre l'accompagnement technique, le PAT souhaite accompagner les communes du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durables *via* la création d'un « Réseau des communes membres du Projet Alimentaire Territorial ». Au sein de ce réseau, les communes bénéficieront de mise en réseau, de temps d'échanges, de formations, d'un appui à la recherche de financements, etc. Intégrées depuis le démarrage de la démarche du PAT, la relation de confiance et la coopération avec les communes se formalise depuis 2022 au travers la Charte des communes du PAT et *via* l'appel à projets intitulé « Nos Cantines Durables » (co-porté avec le PETR du Pays d'Arles). En mars 2025, 21 communes, représentant 1,2 millions d'habitants sont signataires de cette Charte.

Mise en œuvre : Prestation d'accompagnement technique (bureaux d'études) et contrat de coopération avec les communes

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP/an, 30 000 € sur 3 ans pour l'animation de réseaux

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cet action se fait tout au long des 3 ans de manière continue avec un ou deux temps forts chaque année (réseaux des communes)

Objectif stratégique J – Produire de la donnée d'intérêt collectif et partager les connaissances avec le territoire

Action J1 : Améliorer la connaissance et la mise à disposition des données

Action J1a : Apport et partage de données sur les enjeux agricoles et alimentaires

Description de l'action : Afin de mettre en œuvre ses actions le PAT collecte de nombreuses données au travers de différentes études avec de nombreux partenaires. Par son rôle fédérateur, le PAT peut également organiser et partager ces différentes données pour l'action collective.

Premièrement, le PAT accompagne les communes dans la compréhension de leur territoire. Sur le Pays d'Arles, au travers de l'analyse du RGA 2020 réalisé avec l'AUPA et des données de la SAFER sur les dynamiques foncières, des déclinaisons à l'échelle communale et intercommunales sont réalisées afin d'aider les communes à mieux comprendre les dynamiques locales : « les portraits agricoles (inter)communaux ».

Deuxièmement, le sujet du changement climatique et son impact sur les ressources en eau est indispensable à la mise en place d'une gestion équilibrée de cette ressource. L'adaptation du secteur agricole passe par une compréhension des enjeux puis une sensibilisation auprès des acteurs : les structures professionnelles agricoles du territoire développent d'une part, une bancarisation de données agropédoclimatiques permettant des projections à l'échelle du territoire et d'autre part, des outils permettant cette appropriation des enjeux actuels et à venir.

- Améliorer la connaissance sur l'impact du changement climatique sur la ressource
- Contribuer à la connaissance des surfaces irriguées et irrigables
- Sensibiliser : synthétiser et partager les données sur l'irrigation et le sol

Enfin, en dehors de ces deux sujets prioritaires (dynamiques foncières et impact du changement climatique sur la ressource en eau), de nombreuses autres études sont prévues pendant ces 3 ans afin d'aider à la décision sur l'action. Elles pourront être partagées auprès des partenaires pour favoriser l'action collective : logistiques du dernier et premier kilomètre, compensation agricole, développement d'outils de transformation, etc.

Mise en œuvre : Prestation auprès de bureau d'études (accord-cadre sur 3 ans pour tout type d'études) ou acteurs de la filière

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

Budget et ETP sur 3 ans : 0,3 ETP/an, 300 000 € sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Marché public en cours de passation sur 2025 puis lancement des études sur 2026 avec les résultats en 2026 et 2027

Action J1b : Cartographier le maillage territorial des circuits de proximité

Description de l'action : Les circuits de proximité sont au centre du PAT. Qu'ils soient avec un faible nombre d'intermédiaires ("circuits courts") ou avec de nombreux intermédiaires, ils permettent à la production locale d'être consommé localement. Cependant, il est actuellement difficile d'avoir une compréhension complète de l'ensemble de ces circuits de proximité. En effet, ils sont présents au sein de marchés de plein vent, de magasins de producteurs, d'AMAP, de magasins spécialisés, de commerces de détails, de GMS, etc. Une étude pour le « renforcement de l'approvisionnement en produits locaux dans les circuits de proximité » a été menée en Pays d'Arles (mission de stage de 6 mois en 2023) produisant un rapport sur le potentiel des circuits de proximité + une enquête de terrain sur 3 communes (Boulbon, Mouriès et Mollégès) et une première cartographie des points de vente des produits en circuit court.

Un des objectifs sur les 3 prochaines années et d'établir un outil de cartographie du maillage territorial des circuits de proximité sur le territoire. Cet outil permettra de l'aide à la décision pour identifier les secteurs à enjeux et guider les politiques publiques.

L'objectif est de construire cet outil de manière progressive, commencer par les circuits courts (marchés de producteurs, magasins de producteurs, AMAP, vente à la ferme, etc.) puis d'étendre progressivement les données recueillies (magasins spécialisés, GMS en franchise, etc.)

Mise en œuvre : Prestation avec un bureau d'étude

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP/an, 10 000 €/an avec de l'ingénierie interne en complément

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Début de l'action en interne en 2025 puis étude complémentaire en 2026, résultats consolidés en fin 2026 ou début 2027

Action J2 : Evaluer et suivre les impacts des actions sur le territoire

Description de l'action : Depuis 2022, le PAT a commencé la mise en place d'un suivi-évaluation de ses actions. Ce suivi-évaluation a permis d'avoir des premiers résultats instructifs et positifs sur l'impact de différentes actions du PAT, notamment le réseau "Nos cantines durables", les halles de producteurs ou encore les paniers solidaires. Cette démarche a ensuite été capitalisée dans un guide méthodologique réalisé en interne. Cela a permis de structurer une démarche globale d'évaluation pour cette nouvelle phase opérationnelle PAT 2025-2028. Les indicateurs du SNANC obligatoire dans le cadre du label 2 du Ministère de l'Agriculture, la Souveraineté alimentaire et de la Forêt ont été intégré. Le PAT réalisera donc un suivi-évaluation de son action afin de mieux comprendre les impacts sur le territoire, valoriser les réussites et ajuster les actions si nécessaire.

Mise en œuvre : Ressource humaine interne

Budget et ETP sur 3 ans : 0,5 ETP/an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cet action se fait tout au long des 3 ans

Objectif stratégique K – Accompagner le territoire dans la transition agroécologique pour une alimentation durable

Action K1 : Veiller à une pleine intégration des enjeux de la transition dans l'ensemble des actions opérationnelles du PAT

Description de l'action : Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) intègre pleinement les enjeux de la transition écologique à travers l'ensemble de ses axes stratégiques. Par exemple, lorsque le PAT installe des agriculteurs (axe 1), il met en place de baux environnementaux garantissant ainsi des pratiques respectueuses de l'environnement. À ce

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

jour, tous les producteurs installés par le PAT sur le territoire sont engagés dans des démarches vertueuses (circuits courts, agriculture biologique, zéro mécanisation, etc.). Autre exemple, l'intégration des enjeux écologiques concerne également la restauration collective et, plus largement, la restauration hors domicile (RHD). Pour accompagner ce changement, le PAT soutient les communes et les professionnels de la RHD dans l'évolution de leurs pratiques à travers des sessions d'animations et des ateliers thématiques. Ces actions portent notamment sur l'intégration des produits locaux et biologiques dans les approvisionnements, la diminution du gaspillage alimentaire, l'accompagnement vers la fin du plastique... Sur l'aspect social également, le PAT accompagne les associations locales, telles que les AMAP et Graine de Soleil qui facilitent l'accès à une alimentation biologique et solidaire, à travers la distribution de paniers bio sur le territoire. De même, le PAT agit fortement sur une meilleure gestion de la ressource en eau au travers de nombreuses actions avec les ASA, les agriculteurs, etc.

Dans ses actions de sensibilisations (Programme "Classes engagées", Salon des Agricultures de Provence, marchés de producteurs, etc.), l'accent est mis sur les notions de nutrition-santé et de durabilité en lien avec la valorisation des productions locales. Dans les démarches de développement des circuits courts, la question de la mutualisation des achats et de la logistique du 1er et dernier km réponds au double enjeu d'une meilleure efficacité économique et d'une meilleure efficacité énergétique amenant une plus grande durabilité des circuits de proximité.

De manière générale, l'objectif est que les enjeux environnementaux soient présents au sein de chacune des actions du PAT. L'action environnementale est ainsi intégrée dans ce 3eme axe transversal afin d'être présent sur chacune des actions. Un tableau de l'ensemble des actions du PAT adossé aux enjeux environnementaux auxquels chacune des actions répond a été réalisé. L'objectif est d'améliorer progressivement chaque action dans sa durabilité sur les 3 ans en rajoutant davantage d'impact sur cette dimension.

Mise en œuvre : Ressource humaine interne, suivi des actions et amélioration continue

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP /an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans de manière transversale

Action K2 : Valoriser et développer les pratiques agroécologiques

Description de l'action : Le PAT souhaite également agir de manière particulière sur la valorisation et le développement des pratiques agroécologiques sur le territoire. Les synergies entre biodiversité et agriculture sont aujourd'hui reconnues, notamment à travers l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB). La préservation de la biodiversité dans les parcelles agricoles permet de développer des services agroécologiques et agroéconomiques particulièrement précieux dans un contexte de dérèglement climatique. Plus globalement, cela permet de favoriser toutes les aménités, essentielles à la vie du territoire, générées par une agriculture respectueuse de l'environnement : santé des populations et des milieux, qualité des ressources, des paysages, de vie, gestion des risques… De nombreuses actions ont été soutenues comme la diffusion de pratiques agro-écologiques sur 4 filières (grandes cultures, maraichage, arboriculture, élevage) animés par les Parcs naturels régionaux Alpilles et Camargue, le partenariat entre la CA 13 et le lycée agricole de Saint-Rémy pour sensibiliser les apprenants aux pratiques agroécologiques, la diffusion de cycles de 4 formations en agroforesterie biologique et régénérative, projet « MédiTREEranée » porté par le Domaine des possibles, ou le soutien aux éleveurs de la SICA des Abattoirs de Tarascon pour monter en compétence sur la préparation de la viande destinée à l'abattoir et développer des pratiques durables (HVE/AB). Une diversité d'acteurs intervient dans ce champ et alimentent les actions du PAT : la Chambre d'agriculture, les Parcs naturels régionaux, Bio de Provence, etc. Les co-pilotes du PAT souhaitent porter des actions en complémentarité de ces acteurs et soutenir globalement le développement des pratiques agroécologique, au travers notamment la mise en place de MAEC sur les sites Natura 2000 du territoire ou par le soutien aux infrastructures agroécologique avec le programme "SAE²" de la chambre d'agriculture 13

Enfin, le développement de ces pratiques nécessite une compréhension approfondie des enjeux et des leviers disponibles. C'est pour cela que le PAT a mis en place une thèse sur une période de trois ans (2024-2027) dans le cadre du dispositif CIFRE. Ce projet mobilise notamment les acteurs du monde de la recherche, en particulier à travers une collaboration entre les chercheurs du Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST/CNRS-AMU) et les acteurs de l'ANRT. L'objectif global de cette thèse est d'analyser, sur le plan théorique et empirique, les freins et les

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025

leviers de la transition agroécologique à l'échelle du territoire métropolitain, en mobilisant les sciences économiques et sociales. Dans quelle mesure les pratiques agroécologiques déployées au sein de niches d'innovation se heurtent-elles à des mécanismes de verrouillage multidimensionnels (organisationnels, économiques et liés aux politiques publiques) qui entravent leur généralisation à une plus grande échelle ? Quels seraient les mécanismes à mettre en place pour lever ces verrous, et ce par le rôle d'une collectivité territoriale ?

Mise en œuvre : Contrats Natura 2000 (animation), subventions à des partenaires (CA13, Agribio, etc.), partenariat avec le CNRS pour la thèse

Budget et ETP sur 3 ans : 1 ETP/an, 120 000 € sur 3 ans

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action est continue pour les subventions avec une récurrence annuelle. Pour la thèse, la phase de terrain débute en 2025 et les résultats sont prévus pour fin 2026 et début 2027.

Action K3 : Développer les enjeux d'économie circulaire dans les filières

Description de l'action : Le PAT accompagne les agriculteurs dans la valorisation de leurs déchets verts afin de favoriser une économie circulaire sur le territoire. Au travers de la mise en relation et de la sensibilisation, l'objectif est de favoriser la valorisation des biodéchets à la fois vers les exploitations et des exploitations.

Le PETR (LEADER) a soutenu des expérimentations sur la collecte et réutilisation des biodéchets comme un système de collecte du 1er kilomètre et de compost à Arles ou encore l'Ecodigesteur de la commune de Saint Rémy. Cet outil est utilisé pour traiter l'ensemble des déchets des cantines et valoriser ces déchets organiques, en partenariat avec le lycée agricole de Saint Rémy de Provence qui répand ce substrat sur ses terres cultivées. L'éco-digesteur sert également d'outil de démonstration, prétexte à la mise en œuvre d'actions en lien avec le développement durable et le traitement des déchets. Ainsi, en partenariat avec le PETR, une formation sur le tri sont organisées, à l'intention des autres communes du Pays d'Arles et de la Métropole avec une présentation du fonctionnement de l'éco-digesteur. Toujours en lien avec le PETR, les « assises de la restauration » sont organisées régulièrement. En présence de plusieurs collectivités locales, il s'agit d'un partage de bonnes pratiques et d'actions de mutualisation sur les thématiques liées à la restauration collective (achats mutualisés de denrée et de matériel, menus uniques entre établissements publics et privés de la commune) ainsi qu'à la gestion des déchets.

Mise en œuvre : Ressource humaine

Budget et ETP sur 3 ans : 0,2 ETP/an

Calendrier prévisionnel sur 3 ans : Cette action se fait tout au long des 3 ans

Résumé

La feuille de route 2025-2028 du PAT « Cultivons le bien manger en Provence » en chiffres :

- **3 axes**, **11 objectifs stratégiques**, **30 actions**
- **Budget :** 15 000 000 € sur 3 ans
- **ETP :** 21 ETP / an
- **De nombreux partenaires :** Chambre Agriculture 13, Conseil Départemental 13, Région SUD, SAFER, Syndicats agricoles, Communes, Parcs Naturels Régionaux, Coopératives agricoles, MIN, CNRS, SOLEAM, SCP, Lycées agricoles, Agribio13, COSENS, ADEAR, ODG, Entre Alpilles Crau Camargue, Centre Français du Riz, etc.

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2025
Publié le 02 juillet 2025